

Espèces indésirables

Vous trouverez ci-dessous différentes informations utiles sur les moyens de lutte contre les espèces d'animaux indésirables, notamment les insectes et les rongeurs.

Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles processionnaires sont des insectes particulièrement nuisibles et nocifs. Leurs nids doivent être éliminés dès leur apparition et jusqu'au 30 janvier de chaque année, conformément à l'<u>Arrêté sur la destruction des nids de chenilles processionnaires (ADChP) du Conseil d'Etat du Canton de Vaud.</u>

La commune de Founex procède chaque année à des contrôles et émet des rappels à la population. L'élimination des nids doit se faire par une entreprise spécialisée*, ou par le biais de pièges écologiques.

Notice de montage d'un éco-piège

Certains commerces spécialisés, comme le magasin Landi à Eysins, vendent des éco-pièges.

Autres insectes envahissants

Chaque année, et en particulier au cours du printemps et de l'été, différentes espèces d'insectes peuvent investir les foyers et les jardins. Plusieurs solutions peuvent alors être appliquées pour enrayer ces invasions, selon la nature de celles-ci.

Pour les insectes plus communs, comme les mouches domestiques, les drosophiles et les fourmis, vous pouvez trouver des solutions adaptées dans le commerce qui consistent généralement en des pièges adhésifs ou empoisonnés.

En revanche, si vous faites face à une invasion d'insectes réputés invasifs, voire dangereux, tels que les guêpes, les frelons ou les punaises de lit, il y a lieu de contacter une entreprise spécialisée en désinsectisation.

Rongeurs

Aussi bien dans les jardins que dans les foyers, vous pouvez faire face à quelques rongeurs attirés sur place par de la nourriture. Founex étant une commune rurale, il s'agira généralement de mulots et de campagnols qui s'intéresseront aux jardins potagers, mais des souris peuvent également s'infiltrer dans les logements.

Différents moyens de lutte existent contre ces rongeurs, selon leur nombre. Si ce n'est qu'un seul individu, il est préférable d'opter pour un piège vendu dans le commerce, généralement non-létal.

Les rongeurs peuvent néanmoins se reproduire rapidement. Par conséquent, si vous constatez un certain nombre de ces mammifères dans votre propriété, il sera probablement préférable de contacter une entreprise de dératisation.

Entreprises spécialisées de la région

Chenilles processionnaires:

Pour le traitement des chenilles processionnaires, il y a lieu de contacter une entreprise paysagiste ou forestière, spécialisée dans leur élimination. Pour la région, les quelques entreprises suivantes peuvent être contactées :

Jardinier-paysagiste A. Ch. du Parc 8, 1296 Gashi Coppet 079 353 83 69

Claris Paysage Rte de Divonne 12, 1291 022 776 44 50

Sàrl Commugny

079 428 72 93 <u>phiclaris(at)yahoo.fr</u> <u>www</u>

Paysagiste SITEL Ch. de Pactoy 15, 1297 022 348 77 48

SA Founex 022 346 77 46

079 700 15 85 <u>info(at)sitelsa.ch</u> <u>www</u>

Désinsectisation et dératisation :

Pour le cas des insectes communs et des rongeurs, de nombreuses entreprises spécialisées sont disponibles. Les quelques sociétés suivantes peuvent notamment être contactées (liste non exhaustive) :

- Insectis Sàrl
- Rentokil
- AA-desinfection

Administration Communale Rte de Châtaigneriaz 2 Case postale 48 1297 Founex

Tél.: +41 (0)22 960 88

88

+41 (0)22 960 88

89

Fax:

Site: <u>www.founex.ch</u>

Email: greffe(at)founex.ch

© 2024 Commune de Founex.